

SEANCE DU 05 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq Mai, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 29 Avril 2022

Nombre de conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

M. FRADIN Dominique, Maire ; Mme GLODT, MM MOYÉ, GANDEMER Adjoint ;
Mme FRADIN Véronique, M.ALLAIN P., Mme FOUCHÉ,

MM. LEROY, DEBLAISE, Mme COUDRET, MM . COSSET, LYS,

Mme AUDEBERT

Absent excusé : M.HANOUILLE

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du
06 Avril 2022

Le Maire fait part de la démission de M.Franck AUDEBERT et du courrier de
Mme la Sous-Préfète qui précise que le Conseil Municipal de CRAVANS est désormais
composé de 14 membres.

DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE ACCIDENTOGENE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur
certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre
du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits
d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale
accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la
Voirie, s'élèvent à :

- Travaux VC 4 – Route de Chez Segueineau : 4 131.44 € HT
 - PATA voirie communale : 496.00 € HT
 - PATA voirie communautaire : 14 352.00 € H.T.
- Soit un montant total de 22 775.33 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe
Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux,
l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale
accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS COFFRET ELECTRIQUE CLOCHE DE L'EGLISE

M. le Maire indique que lors de la dernière intervention de l'entreprise MACÉ, celle-ci
a constaté la non-conformité du coffret électrique de la cloche.

Afin de prévenir tout risque, il est proposé de remplacer cet équipement pour un montant de 1 494.00 HT soit 1 792.80 € TTC.

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du devis,
DECIDE, à l'unanimité, de faire procéder aux travaux de mise en conformité du coffret électrique de la cloche de l'église Saint Pierre.

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant de l'entreprise MACÉ qui s'élève à 1 494.00 HT soit 1 792.80 € TTC.

ANIMATION MUSICALE FETE DU 14 JUILLET

M. le Maire rappelle que chaque année le conseil municipal et les associations organisent la journée « Cravans en fête » le 14 Juillet et précise que nous devons retenir rapidement un groupe pour animer cette journée.

Pour ce qui concerne l'animation musicale de "Cravans en fête 2022" le cout TTC du concert de Poussez pas Mémé s'élève à 1500 € pour une prestation réalisée par 4 artistes. Cette animation se déroulera seulement l'après-midi.

Si on considère que la moitié sera financée par les associations, il restera à la charge de la commune 750. €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DEDIDE de retenir la prestation « Concert de Poussez pas Mémé » pour un montant s'élevant à 1500 €, devis présenté par la Compagnie Mémétisse.

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

Suite à la réunion des associations, il a été décidé de retenir un nouveau DJ et modifier le menu pour le repas du soir qui sera composé d'un plat et dessert (maximum 350 repas).

CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – Route du Gerzeau Convention N°D17-54-22-146978

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux Route du Gerzeau, l'entreprise ASE a constitué un dossier de dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public. Une étude doit être réalisée pour l'effacement du réseau téléphonique.

Il est nécessaire de passer une convention avec ORANGE pour formaliser les conditions de réalisation des prestations et participations de chaque partenaire.

Après avoir pris connaissance de la convention,

le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention N°D17-54-22-146978

avec ORANGE pour les travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques route du Gerzeau.

CYCLAD/ ordures ménagères

Le personnel des services du Syndicat Mixte Cyclad présente la réorganisation de la collecte des déchets ménagers sur les communes de la CDC qui sera opérationnelle en janvier 2023.

Celle-ci a pour but de favoriser la réduction des déchets, le tri des emballages et des biodéchets dans le respect de la loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire).

Actuellement il est comptabilisé 185 kg de déchets/an/habitant

L'objectif étant de descendre à 100 kg.

Sans le tri, le coût serait de 40 % plus cher.

- Chaque foyer sera équipé d'un bac roulant pour les ordures ménagères (la collecte des emballages reste en sacs jaunes fournis).
- La collecte des emballages (en sacs) aura lieu toutes les semaines et celle des ordures ménagères non recyclables (en bac) aura lieu toutes les deux semaines.
- La collecte des ordures ménagères sera effectuée par un véhicule robotisé avec un chauffeur, l'emplacement des bacs devra donc être marqué sur la chaussée le temps de prendre cette habitude
- Pour le tri des biodéchets, les foyers pourront être équipés gratuitement d'un composteur individuel.

Préparation :

- Avant l'été, les habitants recevront un courrier présentant les nouvelles modalités de collecte
- Des réunions publiques seront organisées sur le territoire de la CDC
- Des agents passeront dans les foyers pour distribuer les bacs et expliquer les modalités de collecte, consignes.

Rappel du changement en 2022 : les petits cartons doivent être déposés avec les papiers (et non avec les emballages).

IMMEUBLE du 4 Rue du Jardin Public

La maison du 4 rue du Jardin Public étant libre, M. le Maire a demandé aux conseillers de la visiter pour décider du devenir de cet immeuble ;

Il apparait nécessaire d'effectuer certains travaux, à savoir :

- Toiture à revoir, isolation par l'extérieur, mode de chauffage à changer.

Idées : salle des mariages, logement ou salle de conseil accessible aux handicapés

Une salle de conseil pourrait être créée en rassemblant la salle à manger, 2 chambres et le couloir.

Le Conseil municipal prendra sa décision à la réunion du 2 Juin.

QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement des Moulins : le Maire présente le projet du plan de composition. La route des Moulins a été rétrécie ; cela pose problème pour la fluidité du trafic A l'intérieur du lotissement, le sens unique pose problème, le double sens serait mieux adapté.
- FREDON : M.Gandemer a assisté à l'assemblée générale. Cette fédération

organise la régulation de certaines espèces et encadre les luttes contre les chenilles défoliatrices, les corvidés, la flavescence dorée de la vigne, les taupes, les rongeurs commensaux, les pigeons des villes et le frelon asiatique.

- M. le Maire fait part de différentes réunions auxquelles il a assisté ou a été représenté.
- Il communique les dates de réunions ou rencontres à venir :
- 11 Mai à Montpellier de Médillan avec Françoise de Roffignac
- 13 Mai : invitation par Eau 17 – visite station d'épuration de Gémozac
- 18 Mai : assemblée générale de l'association syndicale des Marais de la Haute Seudre à Thaims
- 19 Mai : établissement de la liste des jurés d'assises à Meschers
- 19 Mai : réunion d'information à Gémozac sur les dispositifs d'accompagnement financier disponibles en forêt organisée par le Groupement de Développement Forestier 17

- 2 Juin : prochaine réunion de Conseil Municipal

- En vue du recrutement d'un(e) nouvel(le) employé(e) au service de la restauration scolaire, le maire suggère de constituer une commission pour recevoir les candidats ou candidates.
Seront membres de cette commission : Mmes Viviane Glodt, Véronique Fradin, Sandra Coudret, MM. Dominique Fradin, Jean-Noël Moyé, Adrien Deblaise.

La séance est levée 20 h 50.